

Le mot du Bâtonnier

4 mars 2021



Michel Guichard, Bâtonnier 2021-2022
Mes chers Confrères,

Un printemps précoce avec un peu de soleil va nous permettre de recharger les batteries même si nous craignons un retour du confinement les week-ends.

Mais le Conseil d'Etat vient d'autoriser les déplacements des clients chez un avocat après 18h00 durant la période de couvre-feu et un décret permet aussi ces déplacements le week-end en cas de reconfinement.

Les travaux de rénovation de notre ordre se terminent, le service de documentation va reprendre du service, et Elisabeth GOUSSU, notre nouvelle Secrétaire Générale de l'Ordre vient d'arriver. De nouvelles cartes vous permettront d'accéder au parking du tribunal. Etant en revanche toujours limité à 20, réservez l'accès aux confrères qui en ont le plus besoin, l'annexe du tribunal nous permettant de nous garer sans limitation.

Le débat sur un avant-projet de loi de création de l'avocat en entreprise s'est tenu dans notre barreau comme dans tous les autres barreaux en trois séances du conseil de l'Ordre, ce qui a permis de prendre le temps de réfléchir et de discuter du texte avant le vote d'une résolution. Cette résolution adoptée le 11 février 2021 est en copie ainsi que les positions respectives des syndicats. Elle manifeste la voie de chercher une solution pour les problèmes rencontrés par nos entreprises.

Je suis heureux de l'élan donné à l'incubateur du Barreau qui a désormais un programme clair et également du travail fait par l'ensemble des commissions.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur l'activité de notre Barreau.

Je vous demande de continuer à vous protéger mais de rêver avec optimisme à un avenir plus radieux.

Votre bien dévoué,

Michel Guichard

Bâtonnier